

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n<sup>o</sup> 969)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 1206 à 1220

présentés par  
M. Vidalies  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 17**

I. – Au début de l’alinéa 15 de cet article, substituer aux mots :

« Les cadres »,

les mots :

« Les catégories de cadres définies ».

II. – En conséquence, dans ce même alinéa, substituer aux mots :

« ils sont intégrés »,

les mots :

« elles sont intégrées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision, tous les cadres ne sont pas forcément concernés par les conventions de forfait en jours sur l’année.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n<sup>o</sup> de M. Vidalies  
Adt n<sup>o</sup> de M. Sirugue  
Adt n<sup>o</sup> de M. Gille  
Adt n<sup>o</sup> de M. Mallot  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Hoffman-Rispal  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Iborra  
Adt n<sup>o</sup> de M. Juanico  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Lemorton  
Adt n<sup>o</sup> de M. Liebgott  
Adt n<sup>o</sup> de M. Ménard  
Adt n<sup>o</sup> de M. Gorce  
Adt n<sup>o</sup> de M. Muet  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Coutelle  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Fioraso  
Adt n<sup>o</sup> de M. Dolez